



PAROLES DE CHERCHEURS

FORUM DU 8 AVRIL 2011

Echos du forum

La deuxième journée, d'une série de trois, consacrée à la recherche a eu lieu le 8 avril 2011. Ce colloque à l'initiative des députés Maxime Prévot et Marc Elsen, Présidents des groupes cdH respectivement du Parlement wallon et de la Communauté française, a permis d'être à l'écoute d'un panel d'invités issus des hautes écoles, des centres de recherche, des universités, de l'administration et du monde de l'entreprise. Les points suivants ont été abordés et débattus au travers quatre grandes thématiques :

- Hautes Ecoles & Recherche ;
- Centres de recherches agréés ;
- Plan Marshall & Pôles de compétitivité ;
- Programmes & Financements européens.

Hautes Ecoles & Recherche

- Les hautes écoles sont en **contact étroit et permanent avec le monde professionnel**. Elles jouent un rôle de première ligne pour répondre aux besoins en termes de recherche appliquée, de services à la collectivité et de formation continuée.
- Les hautes écoles et les universités donnent au mot « recherche » des sens très différents. En haute école, la recherche est conçue comme une **activité directement engagée dans la société** devant contribuer au développement du tissu socio-économique.
- Les missions de recherche et de services à la collectivité des hautes écoles sont **essentielles pour les étudiants** car elles permettent d'une part de susciter l'intérêt des étudiants pour la recherche et d'autre part de développer leur esprit de création et d'innovation. Elles sont tout aussi fondamentales pour les **enseignants** car les activités de recherche leur permettent de rester « en prise directe » avec les progrès des sciences, des techniques et des savoirs.
- Pour assurer ces missions de recherche appliquée et de services à la collectivité, les hautes écoles ne disposent ni de **moyens financiers** suffisants (enveloppe fermée !), ni de moyens en **matériel de pointe** ou en infrastructures. Force est de constater que les hautes écoles manquent de moyens pour répondre à toutes les demandes dans certains domaines, notamment technologiques. Les hautes écoles sont confrontées au choix difficile d'affecter

les moyens financiers issus de l'enveloppe fermée entre enseignement et recherche. Par ailleurs, les rythmes de l'entreprise et de la haute école sont parfois difficilement conciliables par périodes (cours, examens, délibérations, congés...). Les hautes écoles réclament des moyens financiers à la hauteur des missions qui sont attribuées à l'enseignement supérieur par le décret du 31/03/2004, dit « décret de Bologne » (triple mission de formation initiale et continuée, recherche et/ou création et services à la collectivité).

- Par ailleurs, les **ressources humaines** font également défaut dans la mesure où il manque un statut d'enseignant-chercheur qui puisse permettre aux enseignants de se décharger partiellement de leur charge d'enseignement pour pouvoir consacrer une partie de leur temps à la recherche. Dans le même ordre d'idée, **un mécanisme statutaire** adéquat pourrait encourager les enseignants à entreprendre un doctorat.
- Il conviendrait en outre de prévoir et de financer un cadre permanent chargé de « décrocher des contrats » dans le cadre des missions de recherche appliquée et de services à la collectivité. Ce nouveau métier vise à **créer un environnement prenant en charge les aspects juridiques et administratifs** et d'assister les enseignants dans ces formalités.
- Des **partenariats entre les hautes écoles et les institutions universitaires** existent déjà et sont souhaitables. Ils doivent être encouragés et devraient permettre de créer des plateformes de recherche multi-acteurs sur base de projets. Certains vont plus loin dans la réflexion en préconisant la constitution de **pôles** sur base de critères géographiques à déterminer. Nonobstant ces partenariats en matière de recherche, il convient de **maintenir des enseignements avec des objectifs différents** entre hautes écoles et universités.
- Les travaux de la table Ronde de l'enseignement supérieur ont mis en évidence la nécessité d'assurer une **meilleure coordination et un développement optimal de la recherche à l'échelle de la Communauté française**. L'idée d'assurer une confédération FNRS, Conseil général des Hautes Ecoles, Conseil général de l'Enseignement supérieur artistique et CIUF y est proposée.
- L'interface « **ADISIF** » joue un rôle prépondérant pour l'ensemble des instituts supérieurs industriels car elle permet de disposer d'un point d'entrée privilégié pour tous ceux qui souhaitent faire appel à l'expertise et aux compétences disponibles au sein des Centres de recherche des hautes écoles.

Centres de recherche agréés

- Accord-Wallonie regroupe 22 centres de recherche agréés localisés en Wallonie et à Bruxelles. Ces centres sont administrés comme des PME. Les chercheurs peuvent y faire une carrière complète avec un contrat à durée indéterminée. Les interlocuteurs privilégiés des centres sont les PME et les PMI. Ces centres ont notamment pour mission le **conseil aux entreprises** : veille technologique, information et diffusion de résultats, guidance pour promouvoir l'innovation dans les entreprises. Ils assurent également des services aux entreprises par la **mise à disposition d'équipements** trop coûteux pour les entreprises.

- Des fusions ou associations de centres ne peuvent se concevoir que si celles-ci apportent une **valeur ajoutée** soit en termes de complémentarité, soit de diversification et assure une meilleure visibilité et réduction des coûts. En revanche, il convient d'éviter les associations artificielles forcées car dans ce cas les risques sont grands d'aboutir à une **perte d'initiatives et de créativité** et d'engendrer des **lourdeurs administratives**.
- Il convient de garder à l'esprit qu'idéalement en recherche, la **créativité** est davantage assurée dans de petites unités (5 à 9 ETP). On peut donc imaginer des structures plus grandes mais divisées en plus petites unités pour promouvoir la créativité et la flexibilité.
- La **recherche n'est pas une fin en soi mais un moteur de création de valeur** et donc d'emplois. Pour réussir, un projet doit venir d'une équipe avec des motivations insufflées par un bon leader qui assure une bonne gestion des compétences de chacun. **Le facteur humain reste un facteur clé** au sein des centres de recherche avec deux maîtres mots : **leadership et motivation**.
- Le rôle de l'Administration comme gardien des deniers publics est fondamental. Elle connaît les compétences du tissu économique. Un changement de culture est cependant nécessaire pour que **l'Administration « monte dans le bateau de l'entreprise Wallonie »**
- Pour l'entreprise, il est primordial d'être dans un environnement économique, social, scientifique et politique **porteur de la dynamique d'innovation**. Il faut en outre établir des règles de bonne gouvernance où chacun respecte l'autre (le plus grand ne doit pas manger le plus petit) pour mettre en place des valeurs, faire du « win-win », de la complémentarité et surtout faire évoluer les mentalités.

Plan Marshall & Pôles de compétitivité

- Le plan Marshall a incontestablement permis d'opérer des **changements de culture** bien nécessaires en Région wallonne. Plus précisément, en matière de R&D, le plan Marshall a mis en place des outils intéressants. À cet égard, de nombreux acteurs soulignent tout particulièrement l'apport des pôles de compétitivité. Cette politique des pôles est ainsi reconnue comme étant un levier considérable en matière de R&D et comme une innovation majeure, voire inédite pour l'ensemble du secteur. Elle a modifié le mode organisationnel des acteurs et a constitué une rupture forçant la communication et le travail entre les différents acteurs : grandes entreprises, PME, universités, centres de recherche et opérateurs de formation.
- Un intervenant nuance les propos précédents et souligne que pour lui il s'agit surtout d'une **politique incrémentale** (comprise comme une politique menant à des améliorations sans pour autant changer fondamentalement la dynamique) et **pas suffisamment d'une politique d'innovation**. Il estime que des efforts doivent désormais être accomplis pour passer à la vitesse supérieure.

Les atouts des pôles de compétitivité :

1. Les pôles de compétitivité ont permis d'apporter une **valeur ajoutée** : en effet, beaucoup de projets n'auraient pas vu le jour en l'absence des pôles de compétitivité.
2. Dans certains cas, des **thèmes de recherche fondamentale** peuvent même émerger des pôles de compétitivité.
3. La coopération entre les acteurs est un élément à souligner : les pôles donnent un **coup d'accélérateur à la démarche partenariale** en réunissant les acteurs industriels et scientifiques pertinents pour tirer les secteurs concernés vers l'innovation et la compétitivité.
4. Fait important à souligner, les **PME** ont pu de la sorte mieux s'arrimer au processus **d'innovation et d'internationalisation**.
5. Ces pôles contribuent à une **meilleure visibilité** pour l'ensemble de l'industrie wallonne.
6. Ils permettent en outre une **ouverture marquée vers l'international**, fort utile dans les compétitions technologique et internationale actuelles.

Les points à améliorer :

1. Les procédures administratives et les délais de paiement.
 2. La pérennisation de la politique de clustering via décret.
 3. La pérennisation du financement des cellules opérationnelles des pôles.
 4. Alléger les procédures pour les PME car celles-ci s'avèrent trop lourdes à l'échelle d'une PME (prévoir des procédures « bis » pour le dépôt et l'évaluation des projets).
- L'enjeu pour l'avenir en matière de pôles de compétitivité est de réussir la deuxième phase par une concrétisation et une **valorisation des projets de recherche** tout en opérant des investissements pour arriver dans une troisième phase à **l'autonomie complète des pôles**.

Programmes & Financements européens

- La participation aux **programmes européens apporte une valeur ajoutée** car elle permet de travailler en collaboration avec les meilleures équipes européennes. Aussi, elle assure une meilleure formation des jeunes chercheurs, une recherche interdisciplinaire, plus de publications, plus d'ambitions et d'opportunités en recherche et génère plus d'idées nouvelles. C'est un « networking » intéressant permettant des **échanges de haut niveau et la construction de projets ambitieux**.

- La réalité actuelle commande de **fédérer les domaines d'excellence dans des projets de recherche collaborative** plutôt que d'innover seul dans son coin. Sur un budget total de 50.5 milliards d'euros pour 2007-2013, 32,4 milliards sont consacrés à la recherche collaborative, soit 64% (activités effectuées par les entreprises, les universités et les centres de recherche).
- Plusieurs éléments justifient la participation aux programmes européens et notamment :
 - ✓ C'est une **source de financement** pour la recherche : les moyens financiers sont considérables ;
 - ✓ Il y a un **prestige** lié à certains financements, par exemple ceux provenant de l'European Research Council (ERC) ;
 - ✓ Ces programmes ont un **effet structurant** sur la recherche au niveau européen.
- La principale difficulté rencontrée par les chercheurs est la confrontation avec la **lourdeur et la complexité de l'administration européenne**. Un expert en « commissiologie » est presque nécessaire pour affronter la gestion lourde, les nombreux documents à remplir et les contraintes inutiles : les « time sheets » et les certificats d'audit sont des inventions coûteuses et inutiles.
- Par ailleurs, la coordination est difficile, la décision par consensus avec un grand nombre de partenaires fait que la **négociation d'un accord de consortium peut prendre des mois** ou des années. Le timing est donc inadéquat dans la mesure où trop de temps s'écoule entre le moment de la soumission d'un projet et la signature du contrat.
- Force est de constater que le **taux de réussite de participation** à un programme européen est **faible** : il est en moyenne de 10% mais il n'est pas rare qu'il soit de 1 ou 2% pour certains appels à projets. L'évaluation des projets est peu performante. On peut également regretter l'insuffisance de crédits pour la recherche fondamentale.
- Le **cadre juridique** n'est pas toujours clair. Le personnel de la Commission est de **qualité variable**. Le cadre contractuel est rigide et lourd à modifier de sorte qu'une demande d'avenant peut prendre « à 6 mois.
- Les institutions universitaires devraient davantage **valoriser la participation des chercheurs aux projets européens** : reconnaissance des institutions en termes de promotion, de compléments de salaires et d'allègement des charges administratives. Les anciens qui ont déjà déposés des projets avec succès devraient encadrés les nouveaux promoteurs.
- Une professionnalisation et une augmentation de la taille des « **cellules Europe** » au sein des institutions universitaires est indispensable.
- Un **lobbying** est nécessaire pour s'assurer d'appels à projets dans nos thématiques de recherche. Ce lobbying peut être réalisé efficacement par le coordinateur des projets à qui la Commission demande l'avis. Profitons de notre proximité géographique avec la Commission européenne !

- La **DGO6** accompagne les promoteurs dans leurs projets, notamment grâce à leur connaissance des partenaires étrangers. Le **NCP Wallonie** offre une aide précieuse et adaptée pour le montage de projets. Le **NCP-FNRS** pourrait également offrir un service de relecture et d'aide aux montages des dossiers ERC (recherche fondamentale). On peut toutefois regretter la trop grande fragmentation et la duplication des NCPs à Bruxelles via le BECI, ABE, INNOVARIS, RIB, BELSPO,...
- Quelques **recommandations** sont proposées pour améliorer la gestion des programmes européens et notamment :
 - ✓ Harmonisation des règles des divers programmes ;
 - ✓ Amélioration du processus d'évaluation : plus de transparence et évaluation basée sur l'excellence ;
 - ✓ Réduction du temps entre la soumission du projet et la signature du contrat ;
 - ✓ Développement des outils informatiques pour la gestion des projets ;
 - ✓ Introduction d'une approche « bottom-up » dans la définition du projet ;
 - ✓ Introduction de plus de flexibilité dans la composition et la taille du consortium ;
 - ✓ Renforcement du financement de la recherche fondamentale ;
 - ✓ Acceptation des pratiques comptables de chaque institution ;
 - ✓ Abolition de l'utilisation des « time sheets » pour le personnel ;
 - ✓ Abolition de la récupération des intérêts sur le préfinancement ;
 - ✓ Encouragement de soumission de projets en deux étapes.
- Bien que souhaitable, une simplification des démarches ne peut en aucun cas prendre le pas sur une **gouvernance éclairée**. Une gouvernance de qualité doit répondre aux principes fondamentaux de transparence, sécurité, expertise et efficacité.
- La Commission européenne envisage d'aller vers **un financement basé sur les résultats (« result-based funding »)**. Il convient d'analyser cette proposition avec précaution. Comment en effet définir les « résultats » ou des « outputs » de la recherche ? L'absence de résultat peut en recherche être un résultat en lui-même. Cette approche pourrait aboutir à financer des projets moins risqués et irait à l'encontre du concept d'innovation.
- L'introduction **de sommes forfaitaires** (« lump-sums ») pourrait être envisagée à condition que ce soit sur base volontaire et à la condition qu'elles se basent sur les coûts réels de chaque institution.
- Les instruments tels que les JPI¹ , ESFRI², etc... faisant appel à des co-financements nationaux et régionaux représenteront vraisemblablement le cœur du futur Programme-cadre européen. Si l'on veut encore participer à des projets européens collaboratifs, il est crucial que **les Régions belges se positionnent** par rapport à ces instruments dès à présent.

¹JPI : Initiatives de Programmation Conjointe entre les Etats membres en vue de répondre à des besoins sociétaux.

² ESFRI : European Strategy Forum on Research Infrastructures en vue de promouvoir des politiques concernant les infrastructures de recherche paneuropéennes et faciliter les initiatives internationales.

- A cet égard il est proposé :
 - ✓ D'analyser le paysage de la recherche au sein des Régions et d'identifier les compétences afin de définir les priorités de recherche ;
 - ✓ D'assurer une collaboration entre Régions pour optimiser les efforts et augmenter les chances de succès ;
 - ✓ De prévoir de nouvelles lignes budgétaires au niveau des Régions afin de pouvoir répondre aux futurs appels à projets.
- Un orateur conclut : « **Malgré certaines difficultés, les projets européens sont une potion magique pour la recherche en Europe. Je conseille à tous d'en boire** ».



Les initiatives saluées lors du Forum....

- La création de l'**ADISIF** en Région wallonne et d' **INDUTEC** en Région bruxelloise est saluée. Ces deux organes ont été créés à l'initiative des Instituts supérieurs industriels dans le but de promouvoir la recherche en haute école. Cette interface joue un rôle essentiel pour animer le réseau des centres de recherche des hautes écoles, valoriser les résultats de recherche, aider au montage des projets de recherche. **Une extension des missions de ces interfaces à d'autres catégories** (par exemple économique, paramédical, etc...) devrait être envisagée de manière à offrir un service identique à l'ensemble des hautes écoles.
- Les politiques insufflées par le plan Marshall et les pôles de compétitivité ont contribué à mettre en place cet environnement et à favoriser la mission de **génération d'idées**. On a fait un pas décisif dans la structuration du processus d'innovation mais il faut encore progresser dans **l'organisation de notre intelligence collective**.
- **Le NCP Wallonie apporte une aide réelle au montage des projets** : information stratégique obtenue à temps, aide à la relecture des projets pour les promoteurs, recherche de partenaires industriels wallons. Le NCP FNRS offre surtout un service d'information et de coordination des cellules Europe des universités.



Ne pas perdre de vue...

Certains discours tentent à dire que le chercheur qui part à l'étranger est une perte pour nos institutions. Or, n'oublions pas que c'est un futur contact à l'étranger et donc une base avancée pour de futures collaborations...